

## ENVIRONNEMENT

# Arrêté 2025-11 : Arrêté portant ouverture d'enquête publique sur le projet de zonage des eaux pluviales urbaines.

1 DOCUMENT - Publié le 18 avril 2025

**ARRÊTÉ**  
n° : 2025-11 19 APR 2025  
Décret n° : 19 APR 2025  
Valeu... : 19 APR 2025

**EAU PLUVIALE**  
Arrêté portant ouverture d'enquête publique sur le projet de zonage des eaux pluviales urbaines

Le Président du Grand Lac,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2331-10 et R. 2334-8 ;
- Vu le Code de l'environnement (ZONAGE ET PLUIE) et le décret portant des dispositions publiques des opérations nécessaires d'effectuer l'aménagement et l'exploitation des terrains L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, autorisant le décret d'octobre 2020, autoriser le projet de zonage pluvial communautaire et la réalisation de l'enquête publique ;
- Vu les prévois du dossier remis au projet de zonage pluvial à destination de l'enquête publique ;
- Vu la rédaction de la Minette régionale d'assainissement et d'assèchement (Mdra-Aqppr n°2319-AQPPR-1622) déposant ce dossier de la réalisation d'une étude d'impact environnemental en application de l'article R. 222-18 du Code de l'environnement ;
- Vu la démission n°232000042 remise par l'ancien administrateur délégué en date du 26 février 2025 désignant Madame Adeline VIALON en qualité de commissaire enquêteur ;

Après consultation de Madame le Contrôleur en justice lors de la séance du 29 mars 2025

**ARRÊTÉ :**

**ARRÊTÉ 1 : OUVRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Faisant suite à une enquête publique du lundi 12 mai 2025 à vendredi 8 juin 2025 à 17h00 dans le hall d'accès à l'établissement du zonage pluvial communautaire du Grand Lac,

L'enquête publique est menée par Grand Lac, le siège de l'enquête se situe en bas de l'avenue de Grand Lac, 1000 Braine-lès-Bruxelles (CP 7710), Marche-Saint-Pierre.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- Le présent arrêté à titre d'enquête publique duquel ce zonage pluvial communautaire ;
- Un décret de conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 autorisant le décret de zonage pluvial communautaire et la réalisation de l'enquête publique ;
- Un décret de la Mra n°2319-AQPPR-1622 déposant un projet de la Mra pour l'exécution environnementale en application de l'article R. 222-18 du Code de l'environnement et la mise en œuvre concernant le non-conformité(s) du projet initial ;
- La démission n°232000042 remise par l'ancien administrateur délégué en date du 26 février 2025 désignant Madame Adeline VIALON en qualité de commissaire enquêteur.



**AR\_2025-11.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 660,9 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
**1500 Boulevard Lepic**  
**73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.